



DEMANDE DE PERMIS DE BRÛLAGE «RÈGLEMENT NO 434»

DEMANDEUR

NOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

LIEU DU BRÛLAGE

ADRESSE :

RESPONSABLE SUR LES LIEUX

NOM :

TÉLÉPHONE :

<input type="checkbox"/>	Supervision du feu en plein air en tout temps par au moins une personne, et ce jusqu'à son extinction complète.
<input type="checkbox"/>	Disposer d'équipements d'extinction proportionnels au feu allumé, notamment un boyau d'arrosage fonctionnel et/ou un extincteur portatif de capacité suffisante;
<input type="checkbox"/>	Établir et maintenir une bande de terrain entièrement dégagée de matières combustibles tout autour du feu en plein air;
<input type="checkbox"/>	S'assurer que la fumée dégagée par le feu ne cause une nuisance déraisonnable aux voisins;
<input type="checkbox"/>	Ne pas allumer ou maintenir un feu à ciel ouvert après le coucher du soleil;
<input type="checkbox"/>	Éteindre le feu complètement et adéquatement avant de quitter les lieux;
<input type="checkbox"/>	Les matières à brûler doivent être en tas n'excédant pas 2,50 mètres (8 pieds) de hauteur 2,50 mètres (8 pieds) de diamètre et être situé à au moins 50 mètres de toutes résidences.
	Pour les feux de défrichage, les matières doivent être :
<input type="checkbox"/>	• empilées de façon à former un tas d'une hauteur maximale de 4 mètres et 10 mètres de diamètre
	ou
<input type="checkbox"/>	• en rangée n'excédant pas 4 mètres de hauteur, 5 mètres de largeur et 15 mètres de longueur.
<input type="checkbox"/>	Chaque amoncellement décrit précédemment doit être séparé d'une distance d'au moins 10 mètres et situé à au moins 100 mètres de toutes résidences.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance du « règlement 434 » et des conditions et autres stipulé au dit règlement.

SIGNATURE

LETTRES MOULÉES

DATE DE LA DEMANDE :

AUTORISATION DE BRÛLAGE ÉMISE PAR :

SIGNATURE

LETTRES MOULÉES

DATE :